



Strasbourg, le 22 juin 2015

CDL-PL-PV(2015)002syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

103^e SESSION PLÉNIÈRE
(Venise, 19-20 juin 2015)

CARNET DE BORD

La Commission

- a été informée de l'avancement de la préparation des amendements à la Constitution de l'**Arménie** et a autorisé les rapporteurs à envoyer leur avis préliminaire sur ce projet d'amendements aux autorités arméniennes avant son adoption à la session d'octobre ;
- a été informée de la demande du Médiateur de l'Arménie pour un avis sur le projet d'amendements à la loi sur le Médiateur de l'Arménie ;
- a adopté le mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la **Géorgie** sur la règle *non ultra petita* dans les affaires pénales, préalablement examiné par les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux le 18 juin 2015 ;
- a été informée de la demande pour un avis sur le projet d'amendements à la loi sur le service du procureur en Géorgie et a autorisé les rapporteurs à envoyer leur avis préliminaire sur ce projet d'amendements aux autorités géorgiennes avant son adoption à la session d'octobre ; une réunion des rapporteurs avec des représentants des autorités géorgiennes, de l'opposition et de la société civile s'est tenue à Venise le 20 juin en marge de la session plénière ;
- a été informée de l'avancement de la réforme constitutionnelle en Géorgie ;
- a tenu un échange de vues avec M. László Trócsányi, Ministre de la Justice de la **Hongrie**, et a adopté l'avis sur la législation sur les médias de la Hongrie, préalablement examiné par les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux le 18 juin 2015 ;
- a adopté l'avis sur le projet de loi d'initiative citoyenne concernant les règles relatives à la participation publique, aux projets de loi d'initiative citoyenne, aux référendums et aux initiatives populaires et des modifications à la loi électorale provinciale de la province autonome de Trente, **Italie**, préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques le 18 juin 2015 ;
- a tenu un échange de vues avec Mme Natalia Nikitenko, Présidente de la Commission des droits de l'homme, de la législation constitutionnelle et de la structure de l'Etat du parlement de la **République kirghize**, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements à la Constitution de la République kirghize, préalablement examiné par les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux le 18 juin 2015 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Mihail Cotorobai, Médiateur de la République de **Moldova**, et a adopté l'avis sur la loi sur le médiateur de la République de Moldova ;
- a été informée de la coopération récente avec les autorités **tunisiennes** dans le cadre de la préparation de la loi sur le Haut Conseil de la magistrature de la Tunisie et de la loi sur la cour constitutionnelle de la Tunisie ;
- a adopté une déclaration sur les atteintes à l'indépendance de la justice en **Turquie** ;
- a été informée de l'avancement de la préparation d'un avis sur la Loi N°5651 sur Internet et les articles 216, 301 et 314 du Code pénal de la Turquie, à la demande de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- a tenu un échange de vues avec M. Volodymyr Groysman, Président du parlement de l'**Ukraine** et Président de la Commission constitutionnelle et avec M. Oleksiy Filatov, Chef adjoint de l'Administration du Président de l'Ukraine, Secrétaire de la Commission

constitutionnelle, sur l'avancement de la réforme constitutionnelle concernant la décentralisation et le pouvoir judiciaire et, en vue de la demande du Président du parlement pour un avis urgent sur les amendements récemment préparés concernant la **décentralisation**, a autorisé les rapporteurs à envoyer un avis préliminaire sur ces amendements ou sur d'autres éventuels amendements aux autorités ukrainiennes avant la session d'octobre ;

- a été informée par le Président du parlement que le nouveau projet de loi sur les élections locales de l'Ukraine avait été adopté en première lecture ;
- a adopté l'avis sur le projet de loi sur les amendements constitutionnels concernant l'**immunité** des membres du parlement et des juges ;
- a tenu un échange de vues avec M. Pavlo Petrenko, ministre de la Justice de l'Ukraine, et a adopté l'avis final sur la loi sur l'intégrité du Gouvernement ("loi de **lustration**") de l'Ukraine, telle qu'elle résulterait des amendements soumis au parlement le 21 avril 2015 ;
- a adopté le **rapport sur les restrictions à la liberté d'expression et la liberté d'association des juges**, suite à une demande de la Cour interaméricaine des droits de l'homme ;
- a adopté le **rapport sur la méthode de désignation des candidats au sein des partis politiques**, préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques le 18 juin 2015 ;
- suite à une demande d'assistance de la Commission ad hoc du parlement de l'Albanie, a adopté le **Rapport préliminaire sur l'exclusion des délinquants du Parlement**, préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques le 18 juin 2015 ;
- a entériné les **compilations** des avis et des rapports de la Commission de Venise dans le domaine de la **justice constitutionnelle** et sur les **procureurs**, soumises par le Conseil scientifique ;
- a été informée des **suites données** au Mémoire Amicus Curiae pour la Cour constitutionnelle de Moldova sur certaines dispositions de la loi relative à la vérification de l'intégrité professionnelle ; à l'avis conjoint sur le projet de loi relatif au ministère public de la République de Moldova ; à l'avis conjoint sur le projet de code électoral de la Géorgie ; à l'avis conjoint sur des projets d'amendements à la loi relative au financement des activités politiques de **Serbie** ; et à l'avis sur la procédure de nomination des juges à la Cour constitutionnelle en période de transition présidentielle en **République slovaque** ;
- a été informée de l'avancement de la préparation de **la liste des critères de la prééminence du droit** ;
- a été informée de l'avancement des travaux sur les projets d'avis sur les dispositions du Code pénal concernant les crimes de haine et autres du Pérou et sur la loi concernant la lutte contre la discrimination du **Pérou** ;
- a été informée des développements concernant la loi sur les droits de l'homme au **Royaume-Uni**, a décidé de lancer une réflexion sur le phénomène européen de la mise en cause politique du cadre actuel de protection des droits de l'homme et de tenir une conférence sur cette question en Norvège en coopération avec le Centre d'Oslo pour les droits de l'homme ;
- a été informée du lancement d'une **Organisation des administrations électorales arabophones** ;

- a été informée du **programme de l'Université d'Oxford sur la science des Constitutions** ;
- a été informée des travaux récents de la **Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes** ;
- a été informée des résultats et des conclusions de la réunion du **Conseil des élections démocratiques** du 18 juin 2015 ;
- a été informée de la réunion du **Conseil mixte de la justice constitutionnelle**, qui s'est tenue à Bucarest les 11-12 juin 2015 ;
- a été informée de la préparation de la réunion de la **Conférence des cours constitutionnelles européennes** qui se tiendra à Batumi, Géorgie, en 2017 ;
- a tenu un échange de vues avec les représentants du **Comité des Ministres**, de **l'Assemblée parlementaire** et du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** du Conseil de l'Europe ;
- a confirmé les dates des **prochaines sessions plénières** comme suit : 23-24 octobre 2015; 18-19 décembre 2015, et a fixé les dates des **sessions pour l'année 2016** comme suit : 11-12 mars 2016; 10-11 juin 2016; 14-15 octobre 2016; 9-10 décembre 2016.